

Démonstration de motos anciennes et de side-cars

Montée Historique de La Mothe St Héray

Règlement particulier



1) Présentation :

L'Ecurie Chambrille organise une démonstration en côte de motos et de side-cars anciens dénommée:

Montée Historique de La Mothe St Heray le 18 octobre 2026

Cette épreuve n'est pas une compétition mais une simple démonstration de véhicules anciens sur une route fermée à la circulation.

Aucune mesure de temps ne sera effectuée et il n'y aura pas de classement. L'entrée des spectateurs est gratuite.

2) Véhicules admis.

La montée est ouverte aux motocyclettes de tourisme ou de compétition ainsi qu'aux machines présentant un intérêt technique et aux side-cars.

L'antériorité de construction est fixée au 31 12 1986 sauf pour les machines présentant un intérêt technique. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute machine ne respectant pas l'esprit de l'évènement.



3) Participants:



Cette épreuve est ouverte aux pilotes en possession d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile. Le nombre d'engagés est limité à 30 participants. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Les concurrents n'ayant pas d'assurance Responsabilité Civile devront en souscrire une avant leur engagement.

Les pilotes devront se conformer aux prescriptions du présent règlement.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Chaque participant devra mettre en place à son stand un extincteur poudre de 6Kg mini, vérifié et en état de marche.

4) Engagement.

Les inscriptions se feront par correspondance et seront closes le mercredi 14 octobre 2026.

Les fiches d'engagements sont à télécharger sur notre site web : <http://ecuriechambrille.com> rubrique « nos organisations ». Elles sont à retourner à l'adresse suivante :

Ecurie Chambrille - Mairie
Montée Historique 2026
2 place Clemenceau
79800 La Mothe St Heray

Le droit d'engagement est de 65€ par moto ou par side-car.

TOUTE ANNULATION SANS PREVENIR 48 HEURES AVANT NE SERA PAS REMBOURSEE.

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.
Aucun paiement d'engagement ne sera accepté sur place.

5) Accueil :

Nous accueillons les concurrents à partir du samedi 14H00 sur site. Dès leur arrivée, les concurrents seront placés par les organisateurs.

6) Vérifications administratives :

Les organisateurs vérifieront l'attestation de RC de chaque machine.

7) Vérifications techniques :

Les organisateurs vérifieront le bon fonctionnement des organes de sécurité du véhicule. Ils pourront refuser le départ à une moto ou à un side-car non conforme aux règles de sécurité.

Une tenue de sécurité pour les pilotes et passagers (side-car) est obligatoire :

Casque + bottes + blouson + gants.

Les contrôles administratif et technique seront ouverts :

Le samedi 17 octobre de 14H30 à 18H00 et le dimanche 18 octobre de 7h00 à 8h30.

8) Horaires et déroulement :

Le départ s'effectuera sur la route de Savrelle, D5. Les montées s'effectueront le dimanche 18 octobre de 9h à 12h et de 14h00 à 17h30 maximum

9) Attribution des N^o :

Des numéros sur des plaques, fournies par l'organisation, vous seront attribués et seront à fixer sur l'avant de la machine. Il vous faut prévoir le nécessaire pour la fixer.



10) Ordre des départs :

Le départ sera donné toutes les 30 secondes dans l'ordre des numéros. Le retour au point de départ se fera après chaque série, en groupe encadré des véhicules de l'organisation.

La sécurité sur le trajet sera assurée par des commissaires munis de drapeaux réglementaires, de radios et d'extincteurs.

11) Réclamations :

Cette manifestation se déroulant sans classement, aucune réclamation ne sera admise, chaque participant devra accepter les décisions des organisateurs.



Le Président
Jean Marie CAROF
06 70 37 76 93